

Date de convocation
23/03/2012

Date d'affichage
23/03/2012

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 11

L'an **deux mil douze, le trois avril à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Présents : Hervé QUÉREL, Alain MAHÉRAULT, Vincent DOUVENOULT, René RICHARD, Claudine LEFEUVRE, Natacha PERRIER, Alain CROISÉ, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE et Stéphane GUILBERT.

Absent excusé : Nathalie HOUDAYER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

Absent : Patrick HULMEL

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Indemnité de gardiennage – Contrat assurance groupe Centre de Gestion – Elections Législatives – Demandes de subventions – Budget communal : affectation des résultats et budget primitif 2012 - Questions et informations diverses.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE

Vu la circulaire préfectorale du 15 mars 2012, relative au plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église de LONRAI à 119,55 €.

CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES SANITAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les risques suivants devront être couverts en tout ou partie :

- pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, congé longue maladie, maladie longue durée, maternité-paternité-adoption,
- pour les agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption,

Pour chacune de ces deux catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Le contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2013

Régime du contrat : capitalisation.

BUREAU DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2012

1^{er} tour : Président : M. QUÉREL

8h à 11h : MM. MAHERAULT, LAUNAY, MME PERRIER

11h à 13h : MM. RADIGUE, GUILBERT, CROISÉ

13h à 16h : MM. LAUNAY, QUEREL

16h à 18h : MM. HULMEL, DOUVENOULT, MME LEFEUVRE

2è tour : Président : M. QUÉREL

8h à 11h : MM. GUILBERT, LAUNAY, RADIGUE

11h à 13h : MM. MAHERAULT, CROISÉ, MME PERRIER

13h à 16h : MM. QUEREL, DOUVENOULT, GUILBERT

16h à 18h : MM. RICHARD, HULMEL, MME LEFEUVRE

SUBVENTIONS 2012

La délibération n° DBLONRAI2011-007 du 28 février 2012 est rapportée.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Anciens combattants	200 €
CAUE	150 €
Club de l'amitié	550 €
Comice agricole	130 €
LONRAI Activités Loisirs	500 €
Le Rayon d'Ecouvès	500 €
Sporting Club de Damigny	130 €
Comité des Fêtes de Lonrai	500 €
Kumpania	200 €
ASPJ	500 €
Défense des Riverains RN12	150 €
Groupement Défense des Nuisibles	100 €
CCAS de LONRAI	1 000 €
Provision	160 €

Demande de subvention MEFA (plus de 1000 habitants : 2000 €) :

Le maire informe le conseil que la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon, labellisée en 2005 par le Ministère de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et du Logement, a été créée par le Conseil Municipal d'Alençon et soutenue par les Maires de la Communauté Urbaine. Elle a vocation à fédérer les institutionnels et opérateurs locaux dans le but d'améliorer l'efficacité et la qualité du service rendu aux candidats à l'emploi et aux entreprises. Les principaux financeurs sont l'Etat, la Ville d'Alençon, les mairies adhérentes, FSE...

Depuis l'ouverture en avril 2006, plus de 5 000 personnes sont entrées à la MEFA. Les conseillers ont reçus plus de 900 personnes en entretiens. Plus de la moitié des personnes reçues ont trouvé un emploi ou une formation.

La commune de Lonrai a adhéré en 2006 jusqu'en 2009 (1000 €/an) par esprit de solidarité et en pensant qu'une structure plus proche des habitants serait plus efficace. Aussi, il est proposé de ne pas adhérer, pour les raisons suivantes :

- Cette structure n'a pas démontré toute son efficacité auprès des habitants.
- Les communes n'ont pas vocation à remplacer dans ses fonctions l'Etat qui se décharge encore sur les autres collectivités.
- Refus de doubler la cotisation.

L'ensemble du Conseil est défavorable à cette demande de subvention et charge le maire d'adresser un courrier à la MEFA.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Monsieur le Maire fait état des résultats de l'année 2011 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	374 204.18
Recettes de fonctionnement	<u>597 925.25</u>
Excédent 2011	223 721.07
Excédent 2010 reporté	<u>31 130.06</u>
Excédent total de fonctionnement	254 851.13

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	496 217.47
Recettes d'investissement	<u>721 775.04</u>
Excédent 2011	225 557.57
Excédent 2010 reporté	<u>193 595.99</u>
Excédent total d'investissement	419 153.56

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2011 :

Compte 1068 (affectation de l'excédent de fonctionnement)	211 445.00 €
Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement)	43 406.13 €
Compte 001 (excédent reporté en investissement)	419 153.56 €

BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2012

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	81 830	Atténuation de charges	1 500
Charges de personnel	138 000	Produits des services	65 720
Charges de gestion courante	131 270	Contributions directes	150 543
Atténuation de produits	29 100	Dotations, participations	305 565
Charges financières	44 765	Loyers, produits divers	7 500
Dépenses imprévues	2 000	Produits financiers	730
Virement à l'investissement	147 999	Excédent 2011	43 406
TOTAL	574 964	TOTAL	574 964

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts, dettes	76 090	Subventions	568 275
Frais d'études	15 000	Emprunts	550 000
matériel, outillage	3 500	Dotations	250 645
Travaux	1 651 230	Cautions	875
Provision	188 127	Virement du fonctionnement	147 999
Dépenses imprévues	3 000	Excédent 2011	419 153
TOTAL	1 936 947	TOTAL	1 936 947

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2012, à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Diffusion photo château de Lonrai : A la demande de la gérante du château relative à la suppression de la photo sur le bulletin communal et le site Internet, l'ensemble du conseil est favorable à sa suppression sur le bulletin communal. Quant à la photo aérienne diffusée sur le site Internet, le conseil par 2 voix pour, 4 abstentions et 5 voix contre, refuse de retirer la photo sur le fait que la photographie ne porte pas atteinte à l'intimité de la vie privée du propriétaire. Le conseil charge le maire d'adresser un courrier à la gérante du château.

CUA : Le recrutement d'un chargé économique de toutes les zones est acté.

Dédoublement RN12 : A compter du mois d'avril, la première phase des travaux s'effectuera sur une période nocturne (22h-7h). Une réunion d'information est organisée par l'entreprise GUINTOLI le jeudi 05 avril à Damigny Maison des Loisirs à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 22 heures 15.

Hervé QUÉREL

Alain MAHÉRAULT

Natacha PERRIER

Vincent DOUVENOULT

René RICHARD

Claudine LEFEUVRE

Alain CROISÉ

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT